

## **Arrêté du Maire n° AR2026/038 portant délégation de fonction à Monsieur Jean BRIDET**

Le Maire de la Commune d'OLEMPS (Aveyron),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé sur les indemnités perçues par les élus dans le cadre de leurs délégations de fonction,

Vu l'arrêté du Maire portant délégation de fonctions aux finances et à l'état-civil au 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, avec une coordination et une subdélégation aux marchés publics,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, il y'a lieu de définir par voie d'arrêté distinct, les délégations exercées sous couvert de Madame le Maire et du 4<sup>ème</sup> adjoint, par Monsieur Jean BRIDET, conseiller municipal, de la compétence subdéléguée.

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean BRIDET, est délégué à la **commande publique**.

A ce titre, et sous la coordination du 4<sup>ème</sup> adjoint aux finances et à l'état-civil, il sera en charge de :

#### **① - Préparation, passation et sécurisation des marchés publics**

- Participation à la définition des besoins en lien avec les services et élus concernés
- Participation à la préparation et à l'organisation des procédures de consultation, en procédure adaptée (MAPA) et en procédure formalisée
- Appui à la rédaction et au suivi des pièces administratives des marchés (DCE, règlements de consultation, cahiers des charges)
- Veille au respect des règles de la commande publique, notamment en matière de publicité, de mise en concurrence et d'égalité de traitement des candidats
- Analyse des candidatures et des offres, avec un rôle de conseil auprès des élus décisionnaires
- Participation aux travaux de la commission d'appel d'offres (CAO)
- Contribution à la sécurisation juridique des procédures et à la prévention des risques contentieux
- Participation à la mise en place d'outils de suivi et de traçabilité des procédures

#### **② - Suivi d'exécution et coordination de la commande publique**

- Participation au suivi de l'exécution des marchés publics, en lien avec les services et les élus référents
- Appui au contrôle de la bonne réalisation des prestations et au respect des engagements contractuels
- Participation au suivi du marché public de restauration scolaire, en lien avec le 6<sup>ème</sup> adjoint
- Coordination avec les services techniques pour les marchés de travaux, en lien avec le 1<sup>er</sup> adjoint
- Participation à l'évaluation des prestataires et à l'amélioration continue des procédures d'achat public
- Proposition d'optimisation des achats publics (mutualisation, groupements de commande, rationalisation des dépenses)
- Gestion et suivi des assurances communales, contrôle des garanties et des sinistres